



LA BOUCLE VIRTUELLE

Pour diffusion immédiate

Longueuil, le 9 décembre 2010

Identification permanente et traçabilité des cervidés - Rappel des obligations -

Agri-Traçabilité Québec aimerait rappeler aux propriétaires et gardiens de cervidés les obligations relatives à l'identification et à la traçabilité de leurs animaux.

- La date limite pour l'identification de tous les cervidés est le **31 décembre 2010**
- Tout identifiant posé doit absolument être activé en communiquant avec ATQ
- Si, au 31 décembre 2010, vous possédez moins de 6 cervidés, leur identification n'est pas obligatoire. Cependant, **tout cervidé faisant l'objet d'un transport doit être identifié selon les spécificités réglementaires**

IMPORTANT

ATQ rappelle l'importance d'activer tous les identifiants fixés sur les animaux (incluant ceux qui ont été posés avant l'entrée en vigueur du règlement).

Pour toute question, veuillez communiquer avec le service à la clientèle d'ATQ et/ou faites parvenir vos formulaires de déclaration dûment remplis.

Service à la clientèle : 1 866 270-4319, du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30.